

Goin, le 23 septembre 2026

Nos réf : SN/GD/CV

Objet : convocation réunion Conseil Communautaire

P.J. : ordre du jour + procuration

Cher(e) collègue,

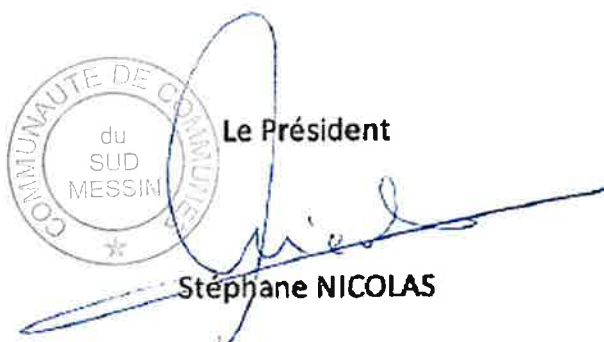
J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Messin qui se tiendra :

MARDI 29 SEPTEMBRE 2026 à 19 h 00
à la Communauté de Communes
Salle de réunion du rez-de-chaussée

En cas d'empêchement de votre part et de votre suppléant à participer au Conseil communautaire, vous pouvez remplir le formulaire de procuration ci-joint. Les pouvoirs doivent être adressés à la Communauté de Communes et réceptionnés avant la séance.

Pour des questions de réactivité, il est conseillé de transmettre à l'adresse électronique carole.voyer@sudmessin.fr le formulaire complété, signé et numérisé en PDF.

Je vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'assurance de mes meilleures salutations.


Le Président

Stéphane NICOLAS

Procuration

Je, soussigné(e) _____

de la commune de _____

dans l'impossibilité d'assister à la réunion du Conseil Communautaire,

du mardi 29 septembre 2026 à 19 h 00
à la Communauté de Communes (Salle du RdC)

donne procuration à _____

de la commune de _____

Pour voter en mes lieu et place.

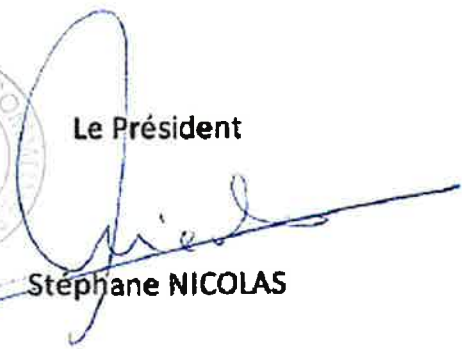
Signature :

Réunion du Conseil Communautaire
MARDI 29 SEPTEMBRE 2026 à 19 h 00
à la Communauté de Communes (Salle du RdC)

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Communautaire
- Rapport au Conseil des décisions du Président
- Rapport au Conseil des décisions du Bureau
- Délibérations :
 1. MAINTIEN DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2026
 2. MODIFICATION DE L'ACTE ADMINISTRATIF D'ACQUISITION DES TERRAINS NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT DE LA ZAE « LE FORT 2 »
 3. APPROBATION DE LA VENTE A LA SCI SYMA D'UN TERRAIN DE LA ZAE « LE FORT 2 » A VERNY
 4. BUDGET ANNEXE « LE FORT 2 » - FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZAE / AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SOUSCRIRE UNE AVANCE DE TRESORERIE DE 1 100 000 € / DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR INSCRIRE LES CREDITS
 5. BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS – FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION ET D'EXTENSION DE LA DECHETERIE A VERNY / AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SOUSCRIRE UNE AVANCE DE TRESORERIE DE 705 000 € / DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR INSCRIRE LES CREDITS
 6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CC DU SUD MESSIN A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS MESSIN
 7. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE MOSELLE FIBRE

Points divers


Le Président

Stéphane NICOLAS

Affiché au siège de la Communauté de Communes et publié sur le site Internet du Sud Messin le 23 septembre 2026